AVIS PUBLIC



Demande de dérogation mineure

À la séance ordinaire qui sera tenue le **8 octobre 2019**, à 19h30, au Carrefour Notre-Dame, 1300, boul. Don-Quichotte, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, le conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure aux dispositions du Règlement de zonage no 437, à savoir :

<u>DÉROGATION MINEURE NO 2019-39 : LOTS 3 699 606 ET 3 389 839</u> (2403, BOULEVARD PERROT)

La demande vise à permettre la construction d'un garage isolé avec :

- une superficie de 89,19 mètres carrés au lieu de 80 mètres carrés tel que prescrit à la règlementation;
- une porte de garage d'une hauteur de 2,74 mètres au lieu de 2,5 mètres tel que prescrit à la réglementation;
- une partie de revêtement extérieur en façade non-identique et non-proportionnelle au revêtement de façade du bâtiment principal, soit du déclin de bois sur la totalité du pignon avant.

DONNÉ À NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT, LE 17 SEPTEMBRE 2019.
Catherine Fortier-Pesant Greffière
/sb
